

## RGPP / MAP

# Non, on ne peut pas continuer comme cela !

**Le rapport des inspections générales sur la RGPP, remis au gouvernement le 25 septembre 2012, a porté essentiellement sur une mise en cause de la méthode: un champ d'application limité à l'Etat, l'absence de concertation avec les acteurs sociaux, le dessaisissement des administrations du processus de décisions,... Et pour que les choses soient claires, « pas de retour en arrière », précise, s'il le fallait, le rapport, car cela pourrait être interprété comme "un désaveu des efforts de changement accomplis par toute la chaîne hiérarchique et des équipes!"**

Dans tous les ministères dits non prioritaires, les personnels constatent la poursuite des hémorragies d'emplois, parfois même plus accentuées que précédemment. De nombreux chefs de service se demandent comment ils pourront répondre à l'ensemble des missions au vu des moyens alloués en effectifs pour 2013.

L'objectif central demeure la compression des dépenses publiques avec l'objectif de la règle d'or en 2017 alors même que la crise s'aggrave. Il s'agit même d'aller plus vite et plus loin ainsi que l'avoue Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Celui-ci déclare dans un interview à « Acteurs Publics » le 3 janvier 2013 que la "RGPP était inadaptée à la trajectoire de nos finances publiques et au niveau d'économies qu'exige la situation", précisant qu'"il va y avoir des restructurations importantes de politiques publiques"!

C'est dans ce contexte que se situent le comité interministériel d'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 et le projet de loi de décentralisation et de l'action publique qui devrait être présenté au conseil des ministres au mois de mars.

Pour Bruno Le Roux, la décentralisation doit lister les compétences de l'Etat "qui seraient mieux remplies par les collectivités... les collectivités ont montré qu'elles étaient souvent plus innovantes que l'Etat, qu'elles pouvaient rendre un meilleur service public... Avec elles, un euro dépensé est un euro bien dépensé".

Sur le fond, c'est l'ensemble des missions de service public, qu'elles soient menées par l'Etat, les collectivités territoriales ou les organismes sociaux qui sont sur le gril au nom de la "compétitivité".

### La modernisation de l'action publique (MAP), un copié-collé de l'ancienne RGPP?

D'emblée, le premier comité interministériel de l'action publique (CIMAP) affiche "la construction d'un nouveau modèle français, alliant solidarité et compétitivité" allant de pair avec le "respect de nos engagements de finances publiques".

Les premières décisions visent la « simplification des normes et démarches administratives et une feuille de route pour l'administration électronique ». En 2013, 40 politiques publiques feront l'objet d'une évaluation "en concertation avec les collectivités locales et les organismes sociaux".

Dans la précipitation qui ne peut trouver d'autre justification que celle de la volonté de réduction des budgets, chaque ministère devra élaborer au premier trimestre 2013, un programme de modernisation et de simplification couvrant la période 2013-2015.

Des "chantiers" sont également engagés en interministériel sur "l'administration territoriale de l'Etat, la fonction financière, la politique immobilière et la politique d'achat de l'Etat, ainsi que sur la sécurisation des grands investissements".

### La simplification administrative et la feuille de route de l'administration électronique

Le traitement de la "complexité administrative" est principalement vu sous l'angle de l'informatisation des procédures: traitement en ligne pour l'obtention de la carte de stationnement des personnes handicapées, pour la recherche d'emploi, le paiement des frais hospitaliers....



Dans le même temps les services de proximité disparaissent et avec eux l'accueil physique et personnalisé des usagers. Il est simplement fait état de l'articulation entre des "guichets" et "l'offre" de services en lignes.

Le rapport de la CIMAP se permet d'ajouter que les dispositifs numériques seront construits *"en associant de manière permanente les usagers et les agents à leur conception et leur évaluation"* alors qu'aucun dispositif n'est mis en place pour ce faire.

Un paragraphe est certes consacré aux jeunes et aux personnes en situation de précarité mais leur traitement est renvoyé à chaque ministère dans l'élaboration de son programme de modernisation et de simplification. Mais va-t-on régler la situation des usagers les plus en difficulté pour la recherche d'emploi ou de logement avec la seule mise en place de saisies informatiques?

Seul point positif, l'expérimentation - en Seine et Marne et en Loire-Atlantique - de "mesures de simplification" (mais on ne sait pas lesquelles), pour réduire le non-recours aux prestations sociales des personnes en situation d'exclusion.

Un dispositif particulier sera mis en œuvre pour simplifier les démarches administratives des entreprises. *"Une réunion de consultation des représentants des entreprises sur la simplification se tiendra tous les trimestres"*. Cette réunion sera-t-elle limitée aux patrons ?

Il faut également ajouter un programme de simplification du droit applicable aux collectivités locales et aux entreprises.

Le droit de l'environnement sera également "simplifié et allégé".

Ces mesures sont prises en application des décisions du séminaire gouverne-

mental sur la compétitivité. Après les 20 milliards alloués aux entreprises, de quoi s'agit-il d'autre, va-t-on vers un vaste programme de dérèglementation?

### L'évaluation des politiques publiques et un « nouveau » (?) pilotage de la MAP

40 politiques publiques seront évaluées en 2013 avec l'établissement d'un diagnostic "partagé" à partir duquel seront établis des scénarii débouchant sur des prises de décisions. Le choix des politiques inscrites au programme d'évaluation pour 2013 tient compte du caractère prioritaire des politiques, de la multiplicité des outils ou structures *"appelant une clarification et une simplification"* et de *"l'importance des enjeux budgétaires associés"*. Parmi les premières évaluations lancées en janvier 2013, certaines recouvrent des enjeux de premiers ordres en termes de service public et de finances publiques, ainsi l'efficience de la gestion des prestations d'assurance maladie, la formation professionnelle des demandeurs d'emplois, la territorialisation de la politique du logement,...

Le CIMAP est l'instance décisionnelle avec un *"comité de pilotage restreint, présidé par le directeur de cabinet du Premier ministre, associant le ministère en charge de la réforme de l'Etat et le ministre du budget"*. Le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique assure le secrétariat du CIMAP.

Un futur *"commissariat à la stratégie et à la prospective sera associé à la démarche d'évaluation. Une formation associant partenaires sociaux, élus et personnalités qualifiées sera chargée d'assurer un suivi indépendant des éva-*

*luations"*. Là aussi la "décision" amène plus de questions que de réponses : quels seront ses moyens et prérogatives au regard du CIMAP ?

### Agences, "opérateurs" et MAP

Une *"doctrine partagée"* sera élaborée avant la fin du premier trimestre pour harmoniser et clarifier le recours aux "opérateurs".

Un groupe de travail interministériel fera des propositions pour *"professionnaliser la tutelle et renforcer le gouvernement"*(sic). Il sera également question de simplifier et d'harmoniser la gestion des ressources humaines (dans quel sens?). Enfin les opérateurs *"seront associés au redressement des comptes publics"*.

Ce sont les missions des opérateurs qui sont, dans bien des cas, visées. Nombre d'entre eux subissent d'ores et déjà les réductions des moyens budgétaires qui leur sont alloués. Les suppressions d'emplois dépassent parfois les départs en retraite (la météo ou l'ENA par exemple). Les services concernés sont ainsi contraints de réduire leur champ d'activité, d'externaliser des tâches et de développer les autres sources de financements (augmentation des tarifs des prestations du service public, publicité,...).

A noter que les écoles de la Fonction publique vont être également concernées par l'exercice.

La décision n°48 dispose que le ministre du Budget (et pourquoi pas celui en charge de la Fonction publique ?) proposera un encadrement de la rémunération des dirigeants des opérateurs.

La CGT demande la mise en place d'un observatoire avec la participation des organisations syndicales.

*Changer la présentation ne suffit pas, c'est l'outil qu'il faut modifier.*





Comité interministériel  
pour la modernisation  
de l'action publique

# La programmation des évaluations

Calendrier 2013

	Cycle n°1 évaluations lancées en janvier 2013	Cycle n°2 évaluations lancées en avril 2013	Cycle n°3 évaluations lancées en juin 2013
Services du Premier ministre	La gouvernance et le pilotage de la communication gouvernementale	Le pilotage territorial de la politique de prévention et de lutte contre les drogues et la toxicomanie	
Affaires étrangères	L'appui aux entreprises à l'international	L'organisation et le pilotage des réseaux à l'étranger	
Commerce extérieur/économie et finances			
Éducation nationale	La scolarisation des enfants en situation de handicap		La lutte contre le décrochage scolaire
	La politique d'éducation prioritaire		
Justice	La gestion de l'aide juridictionnelle	La gouvernance de la protection de l'enfance	
Économie et finances	Les politiques d'aide aux entreprises : les aides individuelles directes, les acteurs du développement économique local		
Redressement productif			
Artisanat, commerce, tourisme			
Économie et finances	Le pilotage de la politique en faveur de l'économie sociale et solidaire		
Économie et finances		La gestion de la politique de sécurité sanitaire des aliments	
Agriculture, alimentation, forêt			
Affaires sociales et santé	L'efficacité de la gestion des prestations d'assurance maladie		
Famille	La gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité		
	Architecture, ciblage et efficacité des aides à la famille		
Personnes handicapées	La gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion	La tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées	
	Le pilotage de l'allocation aux adultes handicapés		
Égalité des territoires et logement	La territorialisation de la politique du logement		La prévention des expulsions locatives
Transports et mer	La politique maritime		
Intérieur	La politique d'intégration	La politique territoriale d'incendie et de secours	La politique de sécurité routière
Écologie, développement durable, énergie	La politique de l'eau	La police de l'environnement	
Travail, emploi, formation professionnelle, dialogue social	Les aides financières aux contrats de formation par alternance	La politique territoriale de l'emploi	
Formation professionnelle et apprentissage	La formation professionnelle des demandeurs d'emploi		
Défense	<i>Evaluations dans le cadre du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale</i>		
Anciens combattants	L'optimisation de la gestion des prestations en faveur des anciens combattants		
Culture	Le bilan de la réforme de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des monuments historiques	L'organisation du soutien au spectacle vivant	La politique publique de numérisation et d'archivage numérique
Enseignement supérieur et recherche	La politique de soutien à la vie étudiante	La coordination de l'action internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche	
Agriculture, alimentation, forêt	La politique de développement agricole		
Réforme de l'État, décentralisation, fonction publique	Affectation et mobilité des fonctionnaires sur les territoires		
Outre-mer	Les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer		
Sports, jeunesse, éducation populaire, vie associative	Le soutien au sport professionnel		



## Le rôle des usagers dans la gestion du service public :

### *L'exemple du traitement des personnes handicapées.*

Faut-il rappeler que la CGT revendique de longue date que les représentants des usagers soient associés à la gestion du service public.

Le discours gouvernemental est sur cette ligne mais dans les faits, il y a loin de la coupe aux lèvres.

Les associations représentatives des personnes handicapées qui représentent 6 millions de personnes contestent le projet de décentralisation prévoyant le transfert de la gestion des MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et des ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) aux conseils généraux. Elles demandent l'abandon de ce projet et l'ouverture d'une réelle concertation.

Le projet leur semble remettre en cause les principes fondateurs de la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Les associations s'interrogent en particulier sur le devenir de la « participation » dans la mesure où le projet gouvernemental envisage de supprimer les commissions exécutives des MDPH, les CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), privant ainsi les personnes en situation de handicap et leurs familles de leur droit de participer au fonctionnement de cette instance ?

Quant à l'« égalité des chances », aucun mécanisme de régulation des politiques départementales du handicap n'est proposé. Ainsi, le transfert des ESAT aux conseils généraux pourrait accentuer les inégalités de traitement d'un département à un autre, compte-tenu notamment des difficultés financières qu'ils traversent, fragilisant une situation déjà précaire.

### Quelle concertation avec les organisations syndicales et les usagers ?

L'affichage du dialogue social figure certes à chaque page du compte-rendu du CIMAP. Ainsi peut-on régulièrement y lire *"l'implication des citoyens, des usagers et des agents dans la conception des politiques publiques et l'élaboration des services publics"*.

Dans les faits si un dispositif existe bien pour associer le Parlement suite à l'amendement au PLF 2013 présenté par François Cornut-Gentil et Christian Eckert, rien de tel n'existe pour les organisations syndicales malgré la demande que nous avons faite auprès de la ministre de la décentralisation et de la réforme de l'Etat ! Il est simplement prévu une séance d'information dans le cadre de l'agenda social avant chaque CIMAP, le prochain étant prévu en mars 2013.

Pour les usagers, aucun dispositif n'est retenu, la seule instance existante, la commission de modernisation placée

auprès du conseil supérieur de l'Etat étant supprimée. Les commissions départementales des services publics ne sont plus réunies par les préfets...

Une décision du CIMAP vise l'élaboration d'un code sur les *"procédures et les relations entre les citoyens et les administrations"* (?). Un baromètre de mesure de la qualité du service public "indépendant" sera également publié mi-2013...

Une autre mesure décrète que les *"modes de concertation ouverts ou informels seront désormais privilégiés"*. *"L'utilisation de possibilités de délibération à distance (espaces collaboratifs, visioconférences, échanges sur internet) sera systématiquement encouragée"*. Et pour le gouvernement, c'est aussi l'assurance de l'absence de tout cadre contraignant.

### Le besoin de mesures concrètes et d'une véritable démocratisation de l'Etat

Aucune concertation avec les organisa-

tions syndicales n'a prélué à la tenue du CIMAP du 18 décembre 2012 (et tout laisse à penser qu'il en sera de même pour le CIMAP de mars). Nombre de mesures relèvent d'un catalogue à la Prévert, ce qui n'est pas sans rappeler les rapports d'étapes de la RGPP.

De nombreuses "décisions" sont prises sans réelle explication et suscitent l'inquiétude sur les finalités réelles (ainsi la simplification du droit des collectivités et des entreprises). Les évaluations sont lancées dans une grande précipitation. Quelle finalité centrale sinon celle unique de réduire les dépenses publiques ?

### Les fonctionnaires et les usagers sont en attente d'autres dispositifs, en rupture avec les politiques antérieures et notamment la RGPP.

Des mesures immédiates sont indispensables, l'arrêt des fermetures des services de proximité et l'abandon de missions du seul fait des suppressions d'emplois. Ces dernières doivent être suspendues dans les services dits "non prioritaires", les missions publiques qu'ils exercent sont au cœur des enjeux de société (écologie, finances publiques, travail, emploi, santé,...).

Nombre de mesures devraient trouver à s'appliquer immédiatement telle la suppression de la taxe de 35 euros imposée pour les procédures civiles et administratives (tribunal administratif, conseil de prudhommes, tribunaux en matière civile) pourtant promise par la ministre de la Justice.

Pour les personnels de la fonction publique, les fédérations CGT de la Fonction publique continueront leur action pour la suppression de l'inique journée de carence. Et comment suivre le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale lorsque celui-ci demande au gouvernement *"de ne pas oublier le pouvoir d'achat des agents publics quand cela ira mieux"* et d'ajouter qu'ils n'ont pas à se plaindre : *"à la différence d'autres pays d'Europe, les fonctionnaires en France ne sont pas touchés par des baisses de salaires"* ?

Nous avons besoin d'une véritable démocratisation sociale avec de nouveaux droits d'intervention à tous les niveaux pour les personnels, les organisations syndicales et les citoyens.